

**MAZARS**

# **ELECTRICIENS SANS FRONTIERES**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

# **ELECTRICIENS SANS FRONTIERES**

Siège social : 9 rue Percier – 75008 Paris  
Association Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 reconnue d'utilité publique  
N° Siren : 394 528 897

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Electriciens sans  
Frontières

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2013

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Electriciens sans Frontières, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Electriciens sans  
Frontières**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le  
31 décembre 2013*

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre association constitue une provision pour faire face aux pertes probables dégagées par les projets, une fois imputés les frais indirects de l'association, comme mentionné au paragraphe 14 « Provisions pour risques et charges » de la note 1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'estimation de la provision correspondante comptabilisée au 31 décembre 2013 et à revoir les calculs effectués par l'association. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Electriciens sans  
Frontières

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2013

### III - Vérifications et informations spécifiques

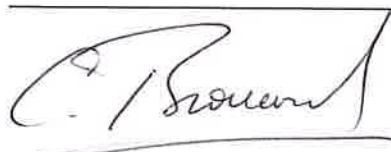
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à Courbevoie, le 11 juin 2014*

Le commissaire aux comptes

MAZARS



CYRILLE BROUARD



# COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

9, avenue Percier - 75008 Paris

Tél. : 33 1 84 21 10 40

Email : [contact@electriciens-sans-frontieres.org](mailto:contact@electriciens-sans-frontieres.org)

[www.electriciens-sans-frontieres.org](http://www.electriciens-sans-frontieres.org)

Association Loi 1901 - SIREN n° 394 528 897 00041 - Code APE 9499 Z



## SOMMAIRE

BILAN ACTIF.....	3
BILAN PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT .....	5
NOTE 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	6
1. Evènements significatifs de l'exercice.....	6
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	9
3. Changement d'estimation .....	9
4. Changement de méthode.....	9
5. Comparabilité des exercices .....	9
6. Immobilisations incorporelles.....	9
7. Immobilisations corporelles .....	9
8. Immobilisations financières .....	10
9. Créances et comptes rattachés .....	10
10. Valeurs mobilières de placement .....	10
11. Stocks.....	10
12. Disponibilités .....	10
13. Transactions en devises .....	11
14. Provisions pour risques et charges.....	11
15. Honoraires du Commissaire aux comptes .....	11
16. Fonds dédiés.....	11
17. Impôts .....	11
18. Compte Emploi des Ressources.....	12
19. Effectifs et personnel détaché.....	12
20. Contributions volontaires.....	13
21. Engagement hors Bilan .....	14
22. Rémunération des Dirigeants .....	15
a) Champ d'application .....	15
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice.....	15
23. Evènements post-clôture .....	15
NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF .....	16
1. Actif immobilisé.....	16
a) Immobilisations brutes.....	16
b) Amortissements et dépréciations d'actif .....	16
c) Détail des immobilisations et amortissements .....	17
2. Détail des créances .....	17
3. Disponibilités .....	18
4. Etat des créances .....	18
5. Produits à recevoir par postes de Bilan .....	18
6. Charges constatées d'avance.....	19
NOTE 3. DETAIL DU PASSIF .....	20
1. Détail des fonds dédiés.....	20
2. Provisions inscrites au Bilan .....	24
3. Etat des dettes .....	25
4. Charges à payer .....	25
NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT .....	26
a) Détail des autres produits.....	26
b) Détail des subventions .....	27
NOTE 5. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES .....	28
NOTE 6. EFFECTIF .....	28
NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES GLOBAL 2013 INTEGRANT TOUTES LES ACTIVITES D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES .....	29

## BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 2013			Exercice clos le 31.12.12
		Brut	Amort. et Dépréciat'	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Logiciels	75 555	52 776	22 779	
	Acompte sur immobilisations				12 307
	Immobilisations corporelles :				
	Installations Techniques, Matériels & Outillages	62 129	44 773	17 356	2 240
	Autres immobilisations corporelles				0
	Immobilisations en cours				0
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations financières :				
	Titres immobilisés				0
	Autres immobilisations financières	359		359	0
	<b>TOTAL I</b>	<b>138 043</b>	<b>97 550</b>	<b>40 493</b>	<b>14 547</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks	63 680		63 680	42 544
	Avances & acomptes versés	48 213	0	48 213	70 626
	Créances				
	Autres créances	654 448	0	654 448	476 894
	Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	2 488 248		2 488 248	2 319 799
	<b>TOTAL II</b>	<b>3 254 589</b>	<b>0</b>	<b>3 254 589</b>	<b>2 909 864</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 439		7 439	8 048
	Ecart de conversion actif	0		0	0
	<b>TOTAL III</b>	<b>7 439</b>	<b>0</b>	<b>7 439</b>	<b>8 048</b>
	<b>TOTAL ACTIF (I+II+III)</b>	<b>3 400 072</b>	<b>97 550</b>	<b>3 302 522</b>	<b>2 932 459</b>



## BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 déc. 13	Exercice clos le 31 déc. 12
FONDS PROPRES	Fonds associatif sans droit de reprise	484 246	484 246
	Réserves	420 000	420 000
	Report à nouveau	(38 864)	(7 540)
	Résultat de l'exercice	(35 065)	(31 324)
	<b>TOTAL I</b>	<b>830 316</b>	<b>865 382</b>
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques et charges	125 894	166 866
	<b>TOTAL II</b>	<b>125 894</b>	<b>166 866</b>
FONDS DEDIES	Fonds dédiés	2 048 366	1 504 933
	<b>TOTAL III</b>	<b>2 048 366</b>	<b>1 504 933</b>
DETTES	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers		
	Emprunts & dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	162 930	214 477
	Autres dettes	134 916	180 591
	<b>TOTAL IV</b>	<b>297 846</b>	<b>395 068</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	100	210
	Ecart de conversion passif	0	0
	<b>TOTAL V</b>	<b>100</b>	<b>210</b>
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>3 302 522</b>	<b>2 932 459</b>

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 déc. 13	Exercice clos le 31 déc. 12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
Ventes marchandises, prestations de services	64 109	97 281
Subventions d'exploitation reçues	561 201	489 063
Autres produits	1 811 242	1 486 503
Reprises/provisions & transferts de charges	68 606	
<b>TOTAL I</b>	<b>2 505 158</b>	<b>2 072 847</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Achats de marchandises	14 238	18 496
Variation de stocks	(21 135)	(9 753)
Autres achats non stockés	799 295	1 090 495
Services extérieurs et autres services extérieurs	654 790	911 950
Impôts, taxes et versements assimilés	28 090	26 888
Salaires et traitements	281 112	278 976
Charges sociales	127 868	122 024
Dotations aux amortissements et aux provisions	44 514	165 020
Subventions accordées aux projets	101 931	50 796
Autres charges	298	869
<b>Total II</b>	<b>2 031 001</b>	<b>2 655 761</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>474 157</b>	<b>(582 914)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
Produits financiers	36 090	40 110
Reprises/provisions dépréciations immobilisations financières	1 831	7 559
<b>TOTAL III</b>	<b>37 921</b>	<b>47 669</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 831
Intérêts & charges assimilées		
Différences négatives de change	1 147	953
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 147</b>	<b>2 784</b>
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	<b>36 774</b>	<b>44 885</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>510 931</b>	<b>(538 029)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Produits exceptionnels		
Reprises/provisions dépréciations exceptionnels	4 952	
<b>TOTAL V</b>	<b>4 952</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Charges exceptionnelles		453
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0</b>	<b>453</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>4 952</b>	<b>(453)</b>
Impôt sur les bénéfices (VII)	7 516	9 605
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>2 548 031</b>	<b>2 120 516</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII)</b>	<b>2 039 664</b>	<b>2 668 602</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>508 367</b>	<b>(548 086)</b>
(+) Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs	834 028	1 532 520
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 377 460	1 015 758
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(35 065)</b>	<b>(31 324)</b>

Annexe du Compte de résultat (en k€)	2013	2012
<b>PRODUITS :</b>		
870 Bénévolat	4 411 190	5 611 905
871 Prestations en nature	156 731	27 390
872 Dons en nature (matériel et abandons de frais)	148 622	705 365
<b>TOTAL</b>	<b>4 716 543</b>	<b>6 344 660</b>
<b>CHARGES :</b>		
861 Mise à disposition gratuite (matériel et abandons de frais)	148 622	705 365
862 Prestations en nature	156 731	27 390
864 Personnel bénévole	4 411 190	5 611 905
<b>TOTAL</b>	<b>4 716 543</b>	<b>6 344 660</b>

## NOTE 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 3.302,5 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégagant une insuffisance de résultat de 35,1 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Evènements significatifs de l'exercice

#### a) Débat à l'assemblée nationale

Le 24 janvier 2013, Electriciens sans frontières a organisé un colloque à l'Assemblée nationale sur le thème « Quelle transition énergétique pour les populations démunies des pays les moins avancés ? » afin de réunir l'ensemble des acteurs concernés pour partager les expériences et faire des propositions concrètes d'actions. Avec pour invités d'honneur, Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et Michel Destot, député, maire de Grenoble, le colloque a réuni 200 participants pendant une matinée. Des tables rondes et des témoignages ont regroupé des spécialistes de l'énergie et de la solidarité internationale d'associations du Sud, d'instances gouvernementales et d'entreprises partenaires, ainsi que des chefs de projet Electriciens sans frontières. Les échanges ont été consacrés au rôle de l'électricité dans le développement et aux solutions envisageables pour pérenniser l'accès durable à l'énergie pour tous et en particulier pour les populations des pays les plus pauvres.

#### b) Reconnaissance d'utilité publique

Par un décret du 24 mai 2013, Electriciens sans frontières s'est vu attribué la reconnaissance d'utilité publique. « C'est le fruit d'un travail collectif et la reconnaissance officielle de l'utilité de notre activité en faveur de l'accès à l'électricité des plus démunis et un gage supplémentaire pour nos partenaires et donateurs. En France, sur 1 300 000 associations, un peu moins de 2 000 sont reconnues d'utilité publique. »



### c) 1ère édition de la semaine de l'énergie solidaire

Du 30 septembre au 6 octobre 2013, Electriciens sans frontières organise, pour sa 1ère édition, la semaine de l'énergie solidaire. Elle s'est déclinée en une vingtaine d'événements dans toute la France tels que des conférences-débats, des expositions photos, un rallye de véhicules électriques ou encore l'éclairage de la reconstitution d'un camp de réfugiés. Cette semaine avait pour premier objectif d'échanger et de partager avec nos partenaires financiers et institutionnels, les associations partenaires et le grand public notre ambition de faire de l'accès à l'électricité un levier de développement humain et économique pour les populations les plus démunies. Electriciens sans frontières souhaitait aussi fédérer les acteurs de la solidarité internationale, les organismes publics, les collectivités territoriales et les entreprises pour créer une dynamique commune. Elle a aussi été l'occasion d'explorer de nouvelles pistes de partenariats pour lutter contre la pauvreté énergétique.

### d) Intervention aux Philippines

Dès le passage du typhon Haiyan aux Philippines le 8 novembre 2013, Electriciens sans frontières s'est mobilisé pour apporter une aide durable aux populations sinistrées en envoyant une 1ère équipe de bénévoles sur le terrain. Son action s'est concentrée dans la région de Guiuan particulièrement touchée et relativement isolée, dans un premier temps, de l'aide internationale. 95% des habitations et 100 % du réseau électrique y ont été détruits. 21 bénévoles, soit 7 équipes, se sont relayées pour d'une part s'engager aux côtés des autres organisations humanitaires présentes, notamment en électrifiant camps de tentes et bunkhouses destinés à reloger les milliers de familles déplacées par le typhon. D'autre part, elle a, en concertation avec les autorités locales et la compagnie philippine d'électricité, ramené lumière et sécurité dans les villages isolés du réseau principal et qui ne seront pas raccordés avant longtemps, et remis en état l'alimentation électrique des stations de pompage d'eau des municipalités.

### e) Tibiri - Niger

L'électrification de cinq villages dans la province de Tibiri au Niger en décembre 2013 illustre parfaitement la manière dont Electriciens sans frontières agit en étroites relations avec la population locale. Cette zone du Sahel ayant été interdite d'accès aux Français par les autorités françaises pour des questions de sécurité, l'ONG est intervenue par le biais de l'association burkinabaise Tin-Tua, rencontrée il y a dix ans au cours de l'équipement en installations solaires de 14 centres d'alphabétisation et d'un centre agricole au Burkina Faso. A cette occasion, Electriciens sans frontières avait formé des techniciens de Tin Tua à l'installation et à la maintenance des équipements solaires. C'est pour cette raison qu'Electriciens sans frontières s'est appuyée sur l'association pour réaliser le forage et la construction d'un château d'eau dans 5 villages, permettant ainsi à la population, aux écoliers et à la case de santé de bénéficier d'un accès durable à une eau de bonne qualité.

### f) Eclairage public et énergie durable à Beit Sira - Palestine

Electriciens sans frontières a été sollicitée par la Ville de Montreuil, jumelée avec le village palestinien de Beit Sira, pour mener une étude d'expertise sur le réseau d'éclairage public du village. L'ONG a proposé deux solutions qui s'inscrivent dans une démarche durable : l'optimisation du fonctionnement des lampadaires existants, notamment grâce à l'utilisation de lampes basse consommation et des temporisations. L'installation de panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de l'école permet d'injecter sur le réseau le jour les kWh que les lampadaires consommeront la nuit. Electriciens sans frontières a ainsi proposé une solution innovante et économique en réutilisant au mieux les installations existantes et en évitant des investissements coûteux comme les batteries.





g) Défi Recylum : « Recycler ici pour éclairer là-bas »

Dans le cadre d'un partenariat entre Electriciens sans frontières et Recylum, éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées, une opération a été organisée d'octobre 2013 à mai 2014 pour sensibiliser les classes de primaire de toute la France au recyclage des lampes usagées, à la solidarité internationale et à l'accès à l'électricité dans le monde. Ce défi a mobilisé une centaine de bénévoles Electriciens sans frontières qui ont échangé avec les enfants d'ici sur leur engagement de bénévole et les actions menées par l'ONG et a permis d'éclairer 4 écoles au Pérou, Burkina Faso, Népal et Haïti, financées par Recylum.



## 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes d'Electriciens Sans Frontières sont établis conformément aux règles et principes comptables français actuellement en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels précisées par les règlements 99-01 et 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## 3. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 4. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

## 5. Comparabilité des exercices

Aucun changement n'altère la comparabilité des exercices.

## 6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

## 7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| ▶ Matériel informatique | 3 ans |
| ▶ Mobilier de bureau    | 5 ans |



## 8. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

## 9. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 10. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).

## 11. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

## 12. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 10.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2013.

### 13. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

Dans les autres cas, la différence de change est inscrite en compte de résultat financier.

### 14. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent :

- ▶ des pertes probables dégagées par les projets une fois imputée les frais indirects de l'association, à l'exception de celles couvertes par les fonds propres apportés par les anciennes associations régionales.
- ▶ des litiges éventuels,
- ▶ des risques de reversement de subventions.

### 15. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 28.345,20 TTC au titre l'année 2013.

### 16. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

### 17. Impôts

L'association ayant une gestion désintéressée, elle est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.





## 18. Compte Emploi des Ressources

L'entrée en vigueur en 2009 du Règlement du Comité de la Réglementation n°2008-12 du 21 décembre 2008 a entraîné l'obligation d'établissement du compte emploi des ressources selon des règles de présentation définies comme suit :

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet de présenter le compte d'emploi de toutes les ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public,
- ▶ Il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,
- ▶ Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le bureau de l'Association.

## 19. Effectifs et personnel détaché

En 2013, Electriciens Sans Frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 6 personnes.

Par ailleurs, EDF met à disposition de l'association 2 personnes, dont le Président de l'association, détaché 3 jours par semaine.

## 20. Contributions volontaires

Electriciens Sans Frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

### Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétence signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Le montant choisi pour valoriser le bénévolat est issu des conventions de mécénat de compétence signées par Electriciens sans frontières.

Nous avons valorisé 2.296 jours de mission à 265 € par jour, soit 608.440 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 9.184 jours à 265 € par jour, soit 2.433.760 €.

Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à 5.166 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1.368.990 €.

### Apport en biens et services par EDF concernant le Siège : (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013)

Bureaux - 9, avenue Percier à Paris, soit 150 m<sup>2</sup>  
Téléphone, maintenance informatique, affranchissement postal, photocopieur

### Apport en biens et services par Legrand concernant l'établissement de Bagnolet : (du 01 avril au 31 décembre 2013)

Bureaux - 82, rue Robespierre à Bagnolet, soit 180 m<sup>2</sup> dont 6 m<sup>2</sup> de stockage.  
Affranchissement postal.

### Dons en nature :

Dons en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
SOLTYS	1 236 €	491 569*
Câbles NEXANS	19 076 €	
Matériel électrique LEGRAND	45 885 €	
UPSOLAR	24 226 €	
Abandon de frais	58 199 €	
<b>TOTAL:</b>	<b>148 622 €</b>	<b>*Estimation prix catalogue</b>

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services

Prestations en nature :

Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :	Montant du reçu fiscal
EDF	112 081 €
Legrand	37 183 €
Enea Consulting	7 467 €
<b>TOTAL:</b>	<b>156 731 €</b>

## 21. Engagement hors Bilan

Engagements donnés et recus	
<b>Engagements donnés :</b>	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
<b>Engagements reçus :</b>	- Néant -



## 22. Rémunération des Dirigeants

### a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général.

### b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est détaché trois jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement en 2013 et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec EDF. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

## 23. Evènements post-clôture

Néant

## NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF

### 1. Actif immobilisé

#### a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux 2012	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux 2013
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	47	29		76
-Avances et Acptes sur Immobilisations	12		12	0
Immobilisations corporelles :				
-Installations générales	1	9		10
-Matériel de bureau et informatiques	19	10		30
-Mobilier de bureau	22			22
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0	0		0
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>138</b>

#### b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux 2012	Dotations	Reprises	Comptes sociaux 2013
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	47	6		53
-Avances et Acptes sur Immobilisations	0			0
Immobilisations corporelles :				
-Installations générales	1	2		3
-Matériel de bureau et informatiques	15	4		19
-Mobilier de bureau	21	1		22
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0			0
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>98</b>

### c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	Comptes sociaux 2013		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	76	(53)	23
-Avances et Acptes sur Immobilisations	0	0	0
Immobilisations corporelles :			
-Installations générales	10	(3)	7
-Matériel de bureau et informatiques	30	(19)	10
-Mobilier de bureau	22	(22)	0
Immobilisations financières :			
- Dépôts et cautionnements	0	0	0
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>(98)</b>	<b>40</b>

### 2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Autres Créances :</u>			
- Fournisseurs débiteurs			
- Autres	654,4	0,0	654,4
<b>Total</b>	<b>654,4</b>	<b>0,0</b>	<b>654,4</b>

Les autres créances concernent principalement des dons à recevoir pour 504,1 k€ ainsi que des avances et acomptes sur les projets en cours pour 78,2 k€.